Image not found or type unknown

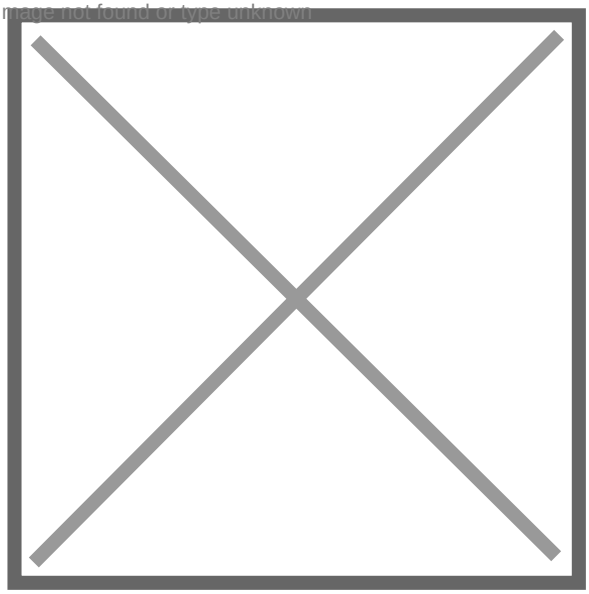

Régularisation avec mariage

Par **Caro1290**, le **27/01/2020** à **07:42**

Bonjour,

Je suis rentré légalement en France en 2015 avec un visa long séjour pour les études.

Après avoir obtenu mon master 2, je me suis inscrit dans un autre master mais cette fois ci je n'ai pas pu suivre les cours pour des raisons familiales et financières.

Je suis allé à la préfecture en juillet 2019 pour expliquer mon cas et demander un titre de séjour étudiant mais le préfet m'a envoyé une OQTF a la maison.

J'ai fais un recours mais ça été rejeté.

En septembre 2019 je me suis marié.

Je vis ensemble avec ma femme depuis juillet 2019 et on a changé de préfecture.

Ma question: est ce que je peux aller demander un titre de séjour Vie privée et familiale dans la nouvelle préfecture malgré que L'OQTF soit toujours en cours ? ou que dois-je faire ? On a actuellement 7 mois de preuves de vie commune.

Merci de m'aider par vos commentaires SVP.

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **27/01/2020** à **09:07**

Bonjour,

NON, ce que vous devez faire c'est retour dans votre pays et demandez à l'Ambassade de France un titre de séjour pour "regroupement familial". Ce sera long mais c'est la solution.

Par **amajuris**, le **27/01/2020** à **09:19**

bonjour,

vous ne donnez pas un élément essentiel pour pouvoir répondre à votre question.

quelle est la nationalité de votre épouse ?

si elle est française, vous pouvez prétendre à un titre de séjour comme conjoint de français mais il est probable que la préfecture vous demande de retourner dans votre pays pour y obtenir un visa, mais votre OQTF que vous n'avez pas respecté, va sans doute être un élément défavorable pour obtenir votre visa.

voyez un avocat spécialisé en droit des étrangers.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés